

DÉLIBÉRATION DU BUREAU DU PETR DU DOUBS CENTRAL

Nombre de membres :	18
- en exercice :	18
- présents :	14
- représentés :	0
- ayant pris part à la délibération :	14

Séance du 2 décembre 2024

Délibération n° : DB3-14-2024

OBJET :

Dossiers de demande de subvention 2025 auprès de l'ARS pour les actions récurrentes en matière de santé

L'an deux mil vingt-quatre, le deux du mois de décembre à dix-huit heures trente, se sont réunis à l'Hôtel des Services de Baume-les-Dames, les membres du bureau du PETR du Doubs central, dûment convoqués le 26 novembre 2024.

Présent(s) : BEAUDREY Bruno, BOITEUX Denis, BOURIOT Claude, BRAND Christian, BRAND Yves, CARTIER Frédéric, CUENOT Joseph, JANUEL Philippe, MARQUIS Martine, MARTHEY Arnaud, MAURICE Jean-Claude, PIQUARD Charles SCALABRINO Agnès et VIGREUX Thomas.

Formant la majorité des membres en exercice.

Procuration : -

Absent(s) : GARNIER Georges, JACQUOT Alain, THIEBAUT Laure et ULMANN Valérie.

Secrétaire de séance : Charles PIQUARD

La Vice-Présidente en charge de la santé expose les motifs.

Par la délibération n°D8-5-2024 le Conseil syndical a délégué au bureau le choix de répondre à des appels à projets ou de déposer des dossiers de demande de subvention ainsi que leurs avenants pour les actions entrant dans le cadre de Contrat Local de Santé, pour l'année 2025 en validant notamment les plans de financement, Le PETR du Doubs central doit déposer les demandes d'aides à l'ARS pour les opérations récurrentes, à savoir les actions en faveur de la démographie médicale, la formation Premiers Secours en Santé Mentale (PSSM), l'organisation des Semaines d'Information sur la Santé Mentale (SISM) et la communication avant la fin de l'année 2024 pour les actions 2025,

Actions en faveur de la démographie médicale

Les enjeux de démographie médicale sur le Doubs central sont prégnants et entraînent des problèmes de délai de prise en charge et d'accès aux soins. Afin d'encourager l'installation de professionnels de santé sur le territoire, le PETR du Doubs central accompagne les professionnels de santé installés ou souhaitant s'installer sur le territoire en les informant des aides disponibles. Des réunions d'information aux professionnels de santé sur les aides et les modalités de création d'un exercice coordonné pourront être organisées sur le territoire. De la même façon, pour favoriser l'interconnaissance entre professionnels de santé et les acteurs du médico-social ainsi que la mise en œuvre de projets innovants, des réunions d'échanges seront organisées. Au besoin des outils de communication pourront être réalisés. Le « portrait de territoire » réalisé en 2024 pourra également être imprimé en plusieurs exemplaires pour faire connaître aux professionnels de santé le territoire du Doubs central.

Plan de financement actions en faveur de la démographie médicale

CHARGES en € TTC		PRODUITS en €	
Prestations de services	1 625	Subventions ARS	1 300
		Autofinancement	325
TOTAL	1 625	TOTAL	1 625

Formation Premiers secours en santé mentale (PSSM)

Le gouvernement souhaite faire de la santé mentale la grande cause de l'année 2025. Les Premiers Secours en Santé Mentale constituent l'aide qui est apportée à une personne qui subit le début d'un trouble de santé mentale, une détérioration d'un trouble de santé mentale, ou qui est dans une phase de crise de santé mentale. Les premiers secours sont donnés jusqu'à ce qu'une aide professionnelle puisse être apportée, ou jusqu'à ce que la crise soit résolue. Ils sont l'équivalent en santé mentale, des gestes de premier secours qui eux, apportent une

aide physique à une personne en difficulté. Plusieurs sessions de formation ont été proposées sur le Doubs central (décembre 2022, juin 2023 et novembre 2024). La forte demande en formation sur le territoire conduit à proposer de nouveau cette formation pouvant accueillir jusqu'à 16 stagiaires, dont 12 places sont prises en charge intégralement. Pour les 4 places complémentaires, un partenariat avec la CPTS Doubs central, ou d'autres partenaires sera recherché, comme ce fût le cas en 2024. Le plan de financement présenté est celui pour les 12 places prises en charge par l'ARS.

Plan de financement Formation Premiers secours en santé mentale

CHARGES en € TTC		PRODUITS en €	
Prestations de services	3 184,80	Subventions ARS	3 000
		Autofinancement	184,80
TOTAL	3 184,80	TOTAL	3 184,80

Organisation des Semaines d'Information sur la Santé mentale

Les Semaines d'Information sur la Santé Mentale (SISM) ont lieu chaque année à travers toute la France. Il s'agit de deux semaines consacrées à la santé mentale. Elles sont l'occasion d'aborder toutes les dimensions de la santé mentale et de mieux comprendre ses enjeux à travers le témoignage des experts d'usages, des structures et associations locales. Il s'agit également d'améliorer les connaissances et de changer les regards sur cette thématique. Le PETR du Doubs central proposera pour la 3^{ème} fois un programme d'actions permettant de toucher un public varié et d'aborder la question de la santé mentale sous différentes formes.

Comme à chaque édition, le Doubs central collaborera avec les autres CLS du Doubs pour la définition du programme et la communication.

Plan de financement organisation des Semaines d'Information en Santé Mentale

CHARGES en € TTC		PRODUITS en €	
Prestations de services	3 000	Subventions ARS	3 000
Achats	500	Autofinancement	500
TOTAL	3 500	TOTAL	3 500

Communication

Dans un souci de faire connaître le nouveau CLS, une identité visuelle propre a été créé en 2024 (un logo et un pictogramme « une action du CLS du Doubs central »). Toutefois, des outils de communication doivent être créés pour favoriser la reconnaissance du CLS du Doubs central par les acteurs et partenaires du territoire. En 2025, seront donc créés un kakémono et une plaquette de présentation du CLS. Au besoin, d'autres outils de communication pourront être réalisés.

Plan de financement communication

CHARGES en € TTC		PRODUITS en €	
Prestations de services	2 300	Subventions ARS	2 000
Achats	200	Autofinancement	500
TOTAL	2 500	TOTAL	2 500

Le Président soumet au vote.

Après en avoir délibéré, le Bureau valide les plans de financement ci-dessus et autorise le Président du PETR à déposer les demandes d'aides associées et signer tous les documents afférents à cette décision.

VOIX : POUR : 14 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Charles PIQUARD
Secrétaire de séance



Thomas VIGREUX
Président



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Besançon dans les deux mois suivant sa publicité.